



14ème législature

Question N° : 12419	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >illettrisme	Analyse > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 04/12/2012 Réponse publiée au JO le : 16/09/2014 page : 7744 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 19/03/2013 Date de renouvellement : 09/07/2013 Date de renouvellement : 22/10/2013 Date de renouvellement : 28/01/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la lutte contre l'illettrisme à l'école élémentaire. Selon l'association SOS éducation, 40 % des Français quittent l'école primaire sans maîtriser ni la lecture, ni l'écriture. Le français étant une langue « opaque » (un même son peut s'écrire de manières multiples), la pertinence et l'efficacité des méthodes syllabiques sont difficilement contestables. Selon les orthophonistes, les enfants ayant appris à lire avec des méthodes syllabiques comprennent mieux les tâches à effectuer et peuvent mieux organiser que ceux qui ont appris avec des méthodes mixtes. Ces derniers agissent dans la précipitation, n'écoutent pas les consignes entièrement mais seulement les mots-clefs. Au Royaume-uni, la situation était similaire, avec 43 % des élèves anglais de onze ans qui n'avaient pas le niveau en lecture et en écriture à leur entrée dans l'enseignement secondaire. Dans les écoles qui changent leur façon d'enseigner la lecture et l'écriture, plus aucun élève n'est en échec au CP. Il lui demande s'il est possible de prendre en considération les avancées non négligeables de cette méthode et de mettre fin aux expériences désastreuses des méthodes mixtes.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, sont des facteurs de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un déterminant de l'insertion et de la qualité de vie professionnelle, sociale et familiale. Les statistiques réalisées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), publiées le 22 octobre 2012 font état d'une proportion de 88,4 % des élèves qui maîtrisent les compétences de base en français en cours moyen deuxième année (CM2). Ils ne sont plus que 72 % et 80 %, respectivement en RRS et Eclair (programme Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Les évaluations Cedre, et PISA de 2012, convergent pour montrer un affaïssement particulier des compétences liées à la compréhension des écrits : la proportion des élèves peu performants passe de 15,2 % en 2000 à 19,7 % en 2009. Bien que le français soit une langue alphabétique, la difficulté de son apprentissage en cours préparatoire tient d'une part à son asymétrie entre l'oral et l'écrit (26 lettres existent pour formaliser les 130 graphies écrites qui codent les 35 sons de l'oral) et, d'autre part, à la complexité de sa

morphologie. Il est plus facile de lire que d'écrire le français. Les enseignants mettent en oeuvre dans les classes de cours préparatoire les programmes en vigueur qui stipulent une entrée dans l'écrit par une méthode synthétique de type phonique (j'entends un son, j'apprends à l'écrire puis je fusionne plusieurs sons et j'apprends leurs graphies) ou syllabique (je vois une graphie, j'apprends à la prononcer dans des contextes syllabiques, puis/et dans des mots). Les résultats des élèves dans ce domaine, à la fin du cycle 2, sont satisfaisants et stables comme le montre la récente enquête comparative 1999/2013 (Note d'information n° 19 - mai 2014) de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Au Royaume-uni, les résultats progressent lorsque la méthode synthétique est mise en oeuvre. La langue anglaise est également alphabétique, même si elle est moins régulière phonographiquement que le français. C'est ce que révèlent les inspecteurs de l'Office for Standards in Education, Children's Services and Skills (OFSTED) à partir de certaines expérimentations récentes conduites notamment en Ecosse avec les programmes of study for reading and writing proposant un travail formel poussé sur l'apprentissage de la langue orale chez les plus petits, puis sur l'écrit, en identification des mots et compréhension, chez les plus grands. Le rapport Reading by six présente ses résultats favorables, mais avec des réserves implicites : 58 % des élèves, anglophones et non anglophones, de six ans réussissent les tests phonémiques. Cela manifeste qu'une approche de ce type s'adresse à tous, y compris ceux dont la langue maternelle n'est pas la langue de scolarisation, mais également que 42 % ne réussissent pas le test complètement. Dès 2005, l'étude du Clackmannanshire montrait qu'à n + 6 ans de l'apprentissage (équivalent d'âge cours moyen première année (CM1) français) les élèves ayant appris avec une méthode synthétique montraient un écart positif de +10 points sur la lecture et l'épellation de mots, et de +7 points en écriture (Test WOLD), par rapport à l'usage d'une méthode mixte, d'ailleurs assez peu décrite. Ce différentiel est normal, la langue anglaise est plus difficile à écrire qu'à lire. Pour finir, les chercheurs n'ont pas su expliquer les 6 % d'élèves en très grande difficulté. Rapprochés des élèves en difficulté français, on peut extrapoler qu'ils sont en échec pour les mêmes raisons. La maîtrise de la langue est une priorité absolue de l'Ecole : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en cours de rénovation place la connaissance de la langue française, langue de scolarisation, comme compétence majeure, comme objectif central et prioritaire de l'apprentissage. De nombreuses actions sont initiées ou poursuivies en primaire pour favoriser l'apprentissage des fondamentaux de la langue, par exemple. Des protocoles de travail sur le vocabulaire, organisés pour des leçons spécifiques, sont mis à disposition des enseignants dès l'école maternelle.